



COMPTE-RENDU

Présents : MM. et M^{mes} Francis SIGOIRE, Yves MEYER, Béatrice MASSON, Claire GOMEZ, Norbert MANUEL, Annie CLAIR, Sylvain LASSABLIERE, Maryse JULIEN, Eliane BAZIN, Marie-Jo DAVID, Jean-Christophe SOINNE, Jacques RABELLINO, Dominique CALAIS, Magali RIBEIRO.

Absents excusés : MM. et M^{mes} Nathalie PELLET (pouvoir à M^{me} Béatrice MASSON), Jacques PIOT, Dam CA (pouvoir à M. Sylvain LASSABLIERE), Rémi MAURICE, Julien GOUTEYRON, Romain JARJAVAL, Rachida MALTOUF, Danielle LERICHE, Ysabel LANNEZ.

Secrétaire de séance : M. Yves MEYER.

Monsieur le Maire ouvre la séance, remercie l'assemblée pour sa présence.

M. Yves MEYER se propose pour assurer le secrétariat de la séance.

1/ Approbation du compte-rendu de la séance du 4 février 2019

Monsieur le Maire remercie M^{me} Claire GOMEZ pour avoir dressé la trame du compte rendu de la séance du 4 février 2019, ainsi que les adjoints et conseillers qui ont contribué à la finalisation de celui-ci.

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité sur le contenu du compte rendu de la séance précédente.

2/ Vote des comptes de gestion 2018 (commune, eau, ANC)

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les comptes de gestion du budget principal, des budgets annexes de l'eau et de l'assainissement non collectif établis par Monsieur le Trésorier, comptable de la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes de gestion pour 2018 de ces trois budgets.

3/ Vote des comptes administratifs 2018 (commune, eau, ANC)

Les comptes administratifs du budget principal, des services de l'eau et de l'assainissement non collectif de l'exercice 2018 sont présentés aux membres du Conseil.

Ces documents retracent l'exécution des budgets de l'année écoulée et font apparaître les résultats à la clôture de l'exercice. Ils sont conformes aux comptes de gestion remis par le Receveur Municipal.

M. le Maire ayant quitté la séance, le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de M. Yves MEYER conformément à l'article L2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- approuve le compte administratif du budget principal pour l'exercice 2018 :

| COMMUNE | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 1 464 087,34 € | 260 728,80 € |
| Recettes | 1 699 167,92 € | 295 803,26 € |
| Résultat 2018 | 235 080,58 € | 35 074,46 € |
| Report N-1 | 563 139,75 € | 16 557,35 € |
| Clôture 2018 | 798 220,33 € | 18 517,11 € |

- approuve le compte administratif du budget de l'eau pour l'exercice 2018 :

| EAU | Fonctionnement | Investissement |
|----------------------|-----------------------|-----------------------|
| Dépenses | 32 958,66 € | 103 864,10 € |
| Recettes | 69 480,44 € | 39 653,19 € |
| Résultat 2018 | 36 521,78 € | -64 210,91 € |
| Report N-1 | 165 967,70 € | 91 059,50 € |
| Clôture 2018 | 202 489,48 € | 26 848,59 € |

- approuve le compte administratif du budget du SPANC pour l'exercice 2018 :

| SPANC | Fonctionnement | |
|----------------------|-----------------------|--|
| Dépenses | 300,00 € | |
| Recettes | 400,00 € | |
| Résultat 2018 | 100,00 € | |
| Report N-1 | 0,00 € | |
| Clôture 2018 | 100,00 € | |

4/ Affectation des résultats

Monsieur le Maire propose d'affecter comme suit les résultats constatés le 31/12/2018 :

- **Dans le budget de la commune**, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2018 (798 220,33 €) est inscrit au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté).

L'excédent d'investissement (18 517,11 €) est inscrit au compte 001 (excédent antérieur reporté).

- **Dans le budget du service de l'eau**, le résultat de fonctionnement (202 489,48 €) est affecté au compte 002 (excédent antérieur reporté).

L'excédent d'investissement (26 848,59 €) est inscrit au compte 001 (excédent antérieur reporté).

- **Dans le budget du service de l'assainissement non collectif**, le résultat de fonctionnement (100,00 €) est affecté au compte 002 (excédent antérieur reporté).

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'affectation des résultats de l'exercice 2018 tels que présentés ci-dessus.

5/ Vote des taux d'imposition

M. le Maire rappelle au conseil l'état 1259 de notification des bases et taux d'imposition des taxes directes locales.

Il rappelle les décisions prises lors du débat d'orientations budgétaires du 18 février 2019, conduisant à ne pas modifier les taux de 2018.

Les taux des 3 taxes d'imposition locale sont donc les suivants :

| | |
|----------------------------------|----------------|
| . taxe d'habitation : | 9,78 % |
| . taxe sur le foncier bâti : | 12,73 % |
| . taxe sur le foncier non bâti : | 52,88 % |

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2019.

6/ Vote des subventions

M^{me} Béatrice MASSON, maire-adjointe, présente et commente au Conseil le tableau des subventions aux associations (joint à la présente délibération).

Elle rappelle que, comme chaque année, une convention est établie avec la Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC) Les Ain'Trépides pour le versement en trois fois des subventions concernant la restauration scolaire, l'accueil périscolaire et l'animation du conseil municipal d'enfants.

Il en est de même pour le Centre de Loisirs Les Lônes qui bénéficiera de deux versements, comme d'ailleurs l'association Les Bamb'Ain qui gère le relais d'assistants maternels.

Le montant total des subventions inscrites au budget s'élève à 115 000 €, dont un reste à valoir de 5 198,60 €.

A l'unanimité, le Conseil Municipal donne son accord pour le versement des sommes proposées selon le planning établi ; M^{me} Annie CLAIR ne participe pas au vote de la subvention versée à la bibliothèque communale.

7/ Vote des budgets 2019 (commune, eau, assainissement non collectif)

Monsieur le Maire fait défiler à l'écran les sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal et des budgets annexes des services de l'eau et de l'assainissement non collectif.

Il souligne que les éléments soumis au vote sont très peu différents de ceux analysés lors du débat d'orientations budgétaires du 18 février dernier.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité sur les trois budgets, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents y afférents.

8/ Convention avec Agence Locale de l'Énergie et du Climat 01

L'agence Locale de l'Énergie et du Climat (ALEC 01) est une structure ayant pour objectif d'enclencher une dynamique de transition énergétique au bénéfice du territoire et de l'intérêt général : création d'activité économique, réduction de la précarité énergétique, amélioration de la qualité de vie. Concrètement, elle met en œuvre les actions climat-énergie des territoires au bénéfice des collectivités, des citoyens, des professionnels.

L'ALEC 01 a pour principale mission de sensibiliser, d'informer et de conseiller avec objectivité et indépendance, les consommateurs, les acteurs publics et privés. M. le Maire propose que la commune adhère à cet organisme.

L'appel à cotisation est de 0,10 € par habitant. Le calcul de cotisation prend en compte la population recensée par l'INSEE en 2018, soit 3 387 habitants et donc pour l'année 2019, une cotisation de 338,70 €.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour l'adhésion et le versement de cotisation au titre de l'année 2019.

9/ Portage des publications municipales - Indemnités du porteur

Vu la délibération du 18 mai 2015 créant un emploi saisonnier de 25 heures de travail par trimestre pour la distribution des bulletins municipaux,

Considérant qu'il y a lieu de modifier la rémunération de cet emploi, il est proposé d'attribuer une rémunération égale au 5ème échelon du grade d'adjoint administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la nouvelle rémunération de cet emploi, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

10/ Servitude de tréfonds

Monsieur le Maire expose que la commune a reçu une demande émanant d'un notaire sollicitant l'inscription dans les actes à venir d'une servitude de tréfonds au profit de la parcelle C 3429 sur la parcelle C 3393 qui appartient au domaine privé de la commune.

Cette demande est formulée dans l'objectif de brancher l'assainissement d'une future construction sur le réseau collectif en traversant la parcelle C 3393. La servitude ne concerne que la partie privée du branchement sous la parcelle communale.

Le plan du secteur concerné est présenté sur l'écran de la salle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la constitution d'une servitude de tréfonds sur la parcelle C 3393, et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents et actes notariés y afférents.

10/ Fonds de solidarité pour le logement

Monsieur le Maire expose que nous sommes appelés, comme chaque année, à apporter notre concours au Fonds de Solidarité pour le Logement, dont Conseil Départemental de l'Ain assure désormais la gestion comptable et financière.

Afin de mobiliser des ressources suffisantes en faveur du logement des ménages démunis, la contribution sollicitée s'élève à 0,30 € par habitant (sur la base de la population recensée par l'INSEE au 1/01/2019), soit pour notre commune **1 003,50 euros** (3 345 habitants x 0,30 euros).

Cette somme est inscrite au budget primitif 2019.

11/ Echos des commissions

*** Commission vie associative & culturelle – M^{me} Béatrice MASSON**

Une première réunion avec toutes les associations a été organisée mi-février afin de préparer les commissions qui gèreront les grands événements de l'année dont :

- **le 21 juin** : la fête de la musique devant le groupe scolaire (emplacement plébiscité l'an dernier).

- **le 14 juillet** : à l'issue de la cérémonie, un événement festif destiné à tous est en préparation.

- **le week-end du 7-8 décembre**, le fête des illuminations avec un marché de Noël auront lieu en plein centre-ville (place du marché et place de la Valbonne).

Les associations suivantes se sont positionnées sur les commissions pour assurer l'organisation de ces événements : Association Bouliste, Bèlignoux Histoire & Culture, Bibliothèque communale, Body Art, Club Entramiloisirs, Court-Circuit, Sou des écoles, Thémiselva.

Si d'autres associations souhaitent les rejoindre, elles seront les bienvenues.

La population est aussi invitée à participer à ces commissions si elle le souhaite. Faites-vous connaître auprès de la mairie.

*** Commission affaires scolaires – M^{me} Claire GOMEZ**

Le conseil de l'école maternelle a eu lieu le 21 mars dernier et celui de l'école élémentaire se tiendra demain, 26 mars.

Quatre classes de l'école élémentaire sont parties à Lélex durant la semaine du 11 au 15 mars.

Le cycle piscine de l'école maternelle va démarrer le 5 avril prochain et prendra fin le 28 juin 2019.

La séance est levée à 22 h 10.